

Ceffonds, le 19 juin 1921.

5438



Cher Ami,

Me voici un peu rassuré. Tous et
même, ces mineurs des postes ne se gênent
plus avec le commun des citoyens. Et les
cheminots, de leur côté, font déranger les trains.
C'est tout à fait intéressant.

L'Académie continue de célébrer ses
rites avec toute la solennité qu'ils comportent.
Nous devons quier là un grand réconfort. J'attends
avec une curiosité toute bienveillante la réception
de Bédier. Mais elle n'est pas encore annoncée.
Bédier lui-même m'a dit qu'il n'était pas pressé;
celui qui doit le recevoir ne l'est pas davantage. La
fête est renvoyée, je suppose, après les vacances.

Mes éminents collègues ont prouvé il
y a quinze jours à la succession de Bergson,
qu'ils ont eu quelque peine à se mettre d'accord.
Quand nous avons voté le maintien de la chaire,
le 10 avril dernier, il n'y avait qu'un candidat

en perspective, Edouard Le Roy, qui a suppléé
Bergson depuis 1914. Son election paraissait donc
assurée, jusqu'à ce que la chaire était maintenant à
son intention. Mais voici que surgit inopinément
la candidature de René Berthelot, fils du grand
Berthelot qui est stupéfié devant notre porte. Ce
fils est connu surtout pour avoir écrit deux ou
trois volumes contre Bergson, si bien que sa candidature
paraît sensible. Mais leur père contre Bergson lui-même
que contre Le Roy. Comme Bergson est très apprécié
à l'étranger, surtout en Angleterre et en Amérique, le
Collège de serait converti de ridicule en manifestant
contre lui à l'occasion de sa retraite. Les partisans de R.
Berthelot ont même fait merveille en objectant à
Le Roy sa qualité de catholique. Il est même
catholique pratiquant. Professeur de mathématiques
spéciales, il s'est abonné à la philosophie, et vers 1906-1907
il a été mêlé aux affaires du modernisme catholique.
Son livre Mythe et critique fut condamné par le
Cardinal Pieux en même temps que la Revue
d'histoire et de littérature religieuses. À raison de cette
circonstance, sa condamnation fut lue au prône
dans l'église de Montier, en 1908. Le livre était

tout à fait hérétique. Le Roy expliquait
 comment les dogmes chrétiens étaient philosophiquement
 inconciliables, leur raison d'être était qu'ils recommandent
 une attitude morale. Sa condition était d'acquiescer
 de l'accommodement, et d'autant plus facilement
 que Richard se trouva, au bon moment, remplacé
 par Amette. Les avocats de Berthelot n'étaient pas
 fondés à dire que Le Roy n'avait pas la liberté d'esprit
 nécessaire pour enseigner au Collège de France. Je suis
 sûr que Boudrellart aurait mieux aimé voir
 nommer Berthelot que Le Roy. Il paraît que, dans
 le débat, on a fait mention d'une lettre que
 j'avais écrite au jeune Boudrellart, qui présentait les
 titres de Le Roy, à la place de Paul Janet alors en
 Amérique. Je ne crois pas que mon témoignage
 ait eu la moindre influence sur le vote, et je l'ai
 donné seulement pour que des personnes graves m'en
 aient fait part. J'avais toujours dit à Le Roy que je
 voterais pour lui, mais que, pour ne pas faire tort
 à sa candidature, je ne présenterais pas ses titres,
 Bergeon aurait été plutôt d'un avis contraire; finalement,
 ils se sont tournés vers Janet, et en est résulté que,
 Paul Janet se trouvant en Amérique, et moi à
 Ciffonds le jour de l'élection, ce fut le jeune Boudrellart

1842
qui parla. Julian lui est venu en aide,
et le vote a été favorable à Le Roy, élu avec
19 voix, contre 14 à Berthelot.

Je vous que le clergé polonais et
Silésie veut d'envoyer une adresse à Benoît,
à son Lord George qu'il faudrait amadouer. Est-ce
l'affaire de Silésie qui le rend malade?...

Affectueux respects.

A. Laisny